

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01722

Numéro SIREN : 831 498 209

Nom ou dénomination : STUDIA DIGITAL

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2018 sous le numéro de dépôt 17481

COPIE

2018/166

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

ORDONNANCE

Nous, Charles-Alain CASTOLA, Président du Tribunal de Commerce d'Aix en Provence,

Vu la requête présentée,

Vu les motifs y exposés,

Vu les dispositions légales prévues en pareille matière,

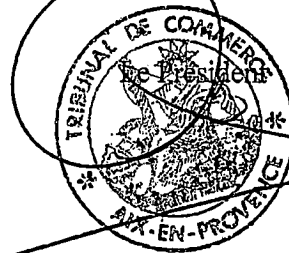
Autorisons le report de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés le 31 décembre 2017 de la S.A.S. STUDIA DIGITAL - 605 avenue Olivier Perroy, Zone Industrielle de Rousset, 13790 Rousset - R.C.S. Aix en Provence N° 831 498 209, au plus tard le 30 septembre 2018.

Fait à Aix en Provence, le

04 JUL. 2018

Le Greffier

N. MADEBOS
GREFFIER D'AUDIENCE



Coût : 31,62 euros TTC

STUDIA DIGITAL

Société par actions simplifiée
au capital de 500.000,00 euros
Siège social : 605 Avenue Olivier Perroy
Zone Industrielle de Rousset à ROUSSET 13790
RCS d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 831 498 209

2018 / 166

REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE

A la requête de :

La société STUDIA DIGITAL, agissant poursuites et diligences par son Président, la **société GENVALUE PARTNERS**, société par actions simplifiée, ayant son siège social sis 45, rue de Courcelles à PARIS (75008), Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le numéro 829 409 648, représentée par son Président en exercice : **La société LONGSEN**, société à responsabilité limitée ayant son siège social sis social sis PARC SAINTE-VICTOIRE LE CANET - 13590 MEYREUIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX-EN-PROVENCE, sous le numéro 790 632 327, elle-même représentée par son Gérant en exercice : **Monsieur Olivier DE LA FARGUE**.

Ayant pour avocat spécialement mandaté en la personne de **Maître Camille Merlet**, avocat au Barreau de MARSEILLE, ayant son cabinet sis 17, rue Venture 13001 - T 04.84.89.10.36 - P 06.18.00.27.65 - F 04.84.89.40.47 - Mail : camille@cabinetmerlet.fr

A l'honneur de vous exposer :

Que la société, a conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2017, qu'elle devrait donc réunir son assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2018.

Qu'en raison :

- de l'indisponibilité de la majorité des actionnaires avant le 30 juin,
- du transfert de siège de la société et de la désorganisation que ce déménagement a engendré au sein de la société,
- enfin, compte tenu du délai assez court entre la transmission des comptes de la société, son analyse et le délai légal d'approbation, la société n'a pas été en mesure de convoquer ses actionnaires.
- De la possibilité pour la société de tenir la réunion de l'assemblée générale des comptes le 10 juillet prochain.

Qu'en conséquence :

La requérante, sollicite qu'il vous plaise, Madame ou Monsieur le Président, de proroger le délai jusqu'au 30 septembre 2018 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait en deux exemplaires.

A MARSEILLE

Le 21 juin 2018


Maître Camille MERLET

Avocat

Pièces jointes : bilan de l'exercice 2017